

Fiche inscription Intendance 2025-2026

 Si vous n'avez pas réglé les factures de l'année scolaire précédente, vous ne pourrez pas inscrire votre enfant à la demi-pension ou l'internat.

Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas acceptée

Nom de l'élève: Prénom: Classe :

CHOIX DU FORFAIT (OBLIGATOIRE):

Externe (4.30€* le repas) Demi-pensionnaire (694€* / année) Interne (1682€* année)

 Tout trimestre entamé est dû

L'inscription à l'internat se fait sur étude de dossier en fonction de la capacité d'accueil et après validation du chef d'établissement.

Nom du responsable financier: Prénom :

Mail (obligatoire pour l'envoi de la facture):

*Tarifs fixés par la Région Sud et susceptibles d'évoluer en 2026

Joindre obligatoirement le RIB du responsable financier

Si un élève externe souhaite manger au restaurant scolaire, il peut acheter un ou plusieurs repas à l'intendance jusqu'à 10h35 pour le jour même. L'établissement ne fait pas crédit.

Une demande de changement de régime durant l'année scolaire est possible à la fin de chaque trimestre et pris en compte le trimestre suivant. Pour cela, **la famille doit impérativement prévenir l'intendance par courrier ou mail** à l'adresse suivante : intendance.montesquieu@ac-aix-marseille.fr

Sans désinscription officielle et écrite de la part des parents, l'élève restera interne ou demi-pensionnaire et ces derniers seront redevables de la facture trimestrielle en fonction du régime choisi.

Le paiement pour la demi-pension ou l'internat se fait à la fin de chaque trimestre et peut s'effectuer par télépaiement, CB, espèces, chèque ou virement.

BOURSES

Avez-vous accepté l'année dernière l'étude automatique du droit à la bourse : Oui Non

Si **oui**, vous n'avez rien à faire, vos droits sont reconduits pour cette année.

Si **non**, demandez 1 dossier à l'intendance.



Service de réservation obligatoire : pour tous les régimes.

Téléchargez l'application [MyTurboSelf](#) sur votre smartphone et réservez votre repas au jour le jour (avant 10h), à la semaine ou au mois.

Attention! La réservation est utilisée dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, **elle ne vient en aucun cas modifier le tarif de votre forfait.**



J'ai pris connaissances du **règlement intérieur du service restauration et hébergement** sur le site du lycée : <http://lyceepro-montesquieu.fr/fr/>

Date :
Signature du responsable légal

Signature de l'élève

Demande pris en charge le .../.../...

Tampon du service et signature